

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

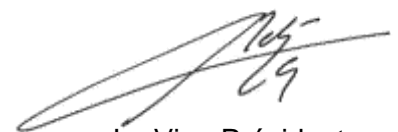
INFORMATIONS SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

ELABORATION DU PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du 14 décembre 2017

A Haguenau
le 14 décembre 2017



Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Novembre 2011

Délibération n° 2011- 57

Sous la présidence de M. Fernand VIERLING - Maire

Sont présents :

Le Maire : Fernand VIERLING.

Les Membres du Conseil Municipal :

M. GEIST Patrick, M. VOEGELE Paul, M. DURRHEIMER Rémi, Adjoints.

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, MME WARTZOLFF Monique, MME SCHUSTER Danielle, M. GUTHMULLER Roland, MELLE OHLMANN Denise, MM. LANOIX Martin, Conseillers Municipaux.

Sont absents excusés : M. RITTERBECK Denis qui a donné procuration à M. KELLER Richard, M. VOLGRINGER Alphonse, Conseillers Municipaux.

Sont absents non excusés : M. DOSSMANN Dominique, Conseiller Municipal.

Objet : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

- DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE -

Pour ampliation,

NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, le 29 novembre 2011



Le Maire,

Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Novembre 2015 à 20h00

Sous la présidence de M. Fernand VIERLING - Maire

Nb de Membres du C.M. élus :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers absents :	3
(dont 2 procurations)	

Présents : M. Fernand VIERLING - Maire, M. Patrick GEIST, M. Rémi DURRHEIMER, Mme Danielle SCHUSTER - Adjoint, Mme Marie-Claire GERARD, Mme Muriel KRUTH, M. Martin LANOIX, David PAULUS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Eric WOLFF, M. Hervé HERTZOG, Mme Véronique SCHULTZ conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme Sylvie PETER qui a donné procuration de vote à M. Fernand VIERLING, Mme Martine BREGER qui a donné procuration de vote à Mme Danielle SCHUSTER.

Absent non excusé : M. Claude DAUL.

Délibération n° 2015 - 53

Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Monsieur le Maire informe que le taux communal de la taxe d'aménagement est de 3 % depuis 2012. Il signale que cette taxe est calculée selon la formule suivante : surface de construction x valeur forfaitaire (705 € au m² en 2015 - 701 € au m² en 2016) x taux fixé par la collectivité.

Il propose au conseil d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de 13 voix pour et 1 abstention (David Paulus) :

- DECIDE d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Certifié exécutoire le
Le Maire :

8 DEC. 2015

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire :

